

**LA VIE ECONOMIQUE**

- [Vers un report de la présentation de la loi Travail](#)
- [Chômage : une baisse en trompe-l'œil pour défaut d'actualisation](#)
- [L'Unédic anticipe une baisse du chômage en 2016](#)
- [Loi travail : l'intersyndicale exige le "retrait" du plafonnement des indemnités prud'homales](#)
- [Les PME et ETI ont le blues](#)
- [Tarifs en baisse pour les notaires, huissiers et greffiers](#)
- [Gaz, Pôle emploi, PEL, liaisons aéroportuaires... Ce qui change au 1er mars](#)

**COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

- [La CNAM refuse d'élargir l'espace de liberté tarifaire des médecins](#)
- [La France, vice-championne du monde de la dépense sociale](#)

**FISCALITE**

- [Le fisc réclame 1,6 milliard d'euros à Google](#)

**LA VIE DES ENTREPRISES**

- [Thales voit l'avenir en rose grâce au Rafale et aux métros](#)
- [En 2015, Bouygues Telecom accroît ses pertes](#)
- [PSA : Carlos Tavares offre une prime de 2 000 euros à ses salariés](#)
- [Areva a perdu 2 milliards d'euros en 2015, l'action chute de 9 %](#)

**LA VIE DES REGIONS**

- [L'emploi résiste mieux en Île-de-France, mais...](#)

**OPINIONS/VIE POLITIQUE**

- [Juppé tire à boulets rouges sur la loi El Khomri, qualifiée de "libérale"](#)
- [Emmanuel Macron : "Le modèle ne sera plus le CDI à vie dans la même entreprise"](#)

**Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Vers un report de la présentation de la loi Travail

Le 29/02/2016, des sources gouvernementales ont déclaré que, lors du conseil des ministres, le gouvernement allait reporter la présentation du projet de loi Travail. La présentation était prévue pour le 09/03/16. L'objectif : continuer à discuter avec les syndicats et une partie de la gauche, qui sont opposés au projet : « *Ce report devrait être annoncé par le Premier ministre Manuel Valls. Ca va permettre de faire bouger le texte sans revenir sur ses grands principes. Le projet de loi El Khomri sera présenté en conseil des ministres dans quelques semaines, courant mars* ». Le nom du projet a été changé, précise Le Figaro, le 29/02/16. Il s'appelle désormais « *avant-projet de loi sur les nouvelles protections pour les entreprises et les salariés* ». Le quotidien explique également que sa présentation au conseil des ministres est reportée de deux semaines, du 9 au 24 mars 2016.

[http://www.directmatin.fr/politique/2016-02-29/vers-un-report-de-la-presenta-tion-de-la-loi-travail-723945?elst\\_newsletter=20160229-13\\_723945](http://www.directmatin.fr/politique/2016-02-29/vers-un-report-de-la-presenta-tion-de-la-loi-travail-723945?elst_newsletter=20160229-13_723945)

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/02/29/97002-20160229FILWWW00230-la-loi-travail-change-de-nom.php>

(Sources : [www.directmatin.fr](http://www.directmatin.fr) du 29/02/2016, avec AFP, [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 29/02/2016, avec AFP)

### ● Chômage : une baisse en trompe-l'œil pour défaut d'actualisation

Le 24/02/16, **Pôle Emploi** a publié les chiffres du chômage pour le mois de janvier. Il en ressort une baisse du nombre des demandeurs d'emplois : - 27 900 en catégorie A (sans aucune activité), soit - 0,8 % ; - 17 900 si l'on fait le total des catégories A, B et C (sans et avec une activité partielle), soit - 0,3 %. Le nombre de chômeurs en France pour ce mois est donc de 5,8 millions. **La Dares**, l'institut statistique du ministère du Travail, a toutefois annoncé qu'une « *hausse inhabituelle des sorties de Pôle Emploi pour défaut d'actualisation rend ces chiffres difficilement interprétables* ». D'après la Dares, les chiffres publiés doivent par conséquent être analysés « *en tendance* », c'est-à-dire sur une période plus longue que le mois. **Qu'en est-il alors ?** Sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé en métropole de 27 500 (- 0,8 %). Si l'on inclut l'outre-mer, il s'élève à 3,81 millions de personnes (- 0,7 % sur trois mois). Ceci pour la catégorie A. Mais si on intègre les catégories B et C (chômeurs ayant exercé une activité réduite), le chômage augmente sur trois mois. Leur nombre s'établit à 5,46 millions (+ 0,4 % sur trois mois) en métropole, 5,76 millions (+ 0,3 % sur trois mois) en France entière. **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, s'est cependant félicitée de cette baisse mensuelle, elle y décèle une « *confirmation de la tendance qui se dessine depuis l'été dernier* ». Les jeunes semblent être ceux qui, en catégorie A, profitent le plus de la baisse. Sur trois mois, leur nombre recule de 2,4 % et de 5 % sur un an. La situation des seniors, elle, continue de se dégrader : + 0,8 % sur trois mois et + 7,8 % sur un an.

[http://www.lepoint.fr/economie/2016-commence-par-une-baisse-du-chomage-24-02-2016-2020791\\_28.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=ehOVMBbvRHvVRFEnqHVNqljxUAvX%2B6tS9fyUu5N5dTHLSnKab%2BJfcvHvzIAbx3\\_uoxQpvcyPlzXPby\\_USluyk\\_#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20160225](http://www.lepoint.fr/economie/2016-commence-par-une-baisse-du-chomage-24-02-2016-2020791_28.php?M_BT=77616227272&m_i=ehOVMBbvRHvVRFEnqHVNqljxUAvX%2B6tS9fyUu5N5dTHLSnKab%2BJfcvHvzIAbx3_uoxQpvcyPlzXPby_USluyk_#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20160225)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 24/02/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● L'Unédic anticipe une baisse du chômage en 2016

Le 23/02/16, **l'Unédic**, l'organisme gérant l'assurance chômage, a publié ses prévisions financières. Pour 2016, elle prévoit qu'il y aura 25 000 chômeurs de moins. La cause de cette « *légère baisse* » : le plan de 500 000 formations supplémentaires élaboré par le président François Hollande, à destination des chômeurs les moins qualifiés. **Challenges** : « *L'entrée en formation fait basculer les inscrits dans la catégorie D de Pôle emploi, nettement moins commentée chaque mois que la catégorie A. Ils ne sont alors plus considérés comme chômeurs car pas disponibles immédiatement* ». Si la tendance est toujours à la baisse, ces derniers chiffres sont cependant moins bons que ceux des prévisions avancées en octobre par l'Unédic, qui tablaient alors sur une baisse de 51 000 demandeurs d'emploi en catégorie A (sans activité) en 2016. En ce qui concerne l'année 2017, Unédic s'avère plus pessimiste, arguant que la baisse de 2016 serait alors « *en partie*

atténuée par le retour en catégorie A des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2016 ». Elle mise toutefois sur une baisse de 26 000 chômeurs pour 2017 en catégorie A. Par contre, les catégories B et C intégrées, le nombre de demandeurs d'emploi serait en hausse de 26 000 en 2016, et de 10 000 en 2017. Quant au taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), il baisserait, de 10,2 % fin 2015 à 10,1 % fin 2016, et à 9,9 % fin 2017. L'une des raisons de ces prévisions moins optimistes : la révision à la baisse des prévisions de croissance (1,4 % au lieu de 1,5 %) ; prévisions qui pourraient avoir comme conséquence un déficit pour 2016 de 4,2 milliards d'euros pour le régime assurance chômage, « *nettement plus fort qu'escompté* ». 2017 pourrait par contre voir un déficit en légère amélioration, à 3,6 milliards, avec une dette culminant à un record de 33,6 milliards (contre 25,8 actuellement).

[http://www.challenges.fr/economie/conjoncture/20160223.CHA5421/l-unedic-anticipe-une-baisse-du-chomage-en-2016.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160223](http://www.challenges.fr/economie/conjoncture/20160223.CHA5421/l-unedic-anticipe-une-baisse-du-chomage-en-2016.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160223)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 23/02/2016, avec AFP)

### ● **Loi travail : l'intersyndicale exige le "retrait" du plafonnement des indemnités prud'homales**

Le 24/02/16, dans un communiqué à l'AFP, neuf syndicats (CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires-Sud, Unsa, Unef, UNL, Fidl [lycéens]) ont exigé le retrait du projet de loi de réforme du droit du travail, dit projet de loi El Khomri, de la barémisation des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif. Cet appel a été décidé lors d'une intersyndicale. Seul FO n'a pas signé. Si le projet de loi El Khomri est apprécié par le patronat et la droite, les syndicats, pour leur part, le jugent trop favorables aux entreprises.

**Le communiqué de l'intersyndicale :** « *Ce projet, élaboré sans réelle concertation, va profondément changer la législation du travail et comporte des risques pour les salarié-e-s et les jeunes qui aspirent à accéder à un emploi. [...] [Les organisations signataires] ne sont pas satisfaites de ce projet et demandent le retrait de la barémisation des indemnités prud'homales dues en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs. [Elles] conviennent de travailler ensemble sur la construction de droits nouveaux, et sur les autres articles du projet, notamment sur les licenciements économiques, le forfait jours, l'organisation du travail et la santé au travail, l'apprentissage* ». Une nouvelle réunion intersyndicale, à laquelle participera FO, aura lieu le 03/03/16. L'objectif : « *Approfondir [les analyses concernant la réforme du droit du travail]* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/loi-travail-l-intersyndicale-exige-le-retrait-du-plafonnement-des-indemnitees-prud-homales-553246.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160224](http://www.latribune.fr/economie/france/loi-travail-l-intersyndicale-exige-le-retrait-du-plafonnement-des-indemnitees-prud-homales-553246.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160224)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 24/02/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Les PME et ETI ont le blues**

Le baromètre mensuel de l'Observatoire de la performance des PME-ETI réalisé par **Opinionway** pour la Banque Palatine et Challenges indique que l'indice de confiance des patrons français est en baisse en février (43 % pour l'économie mondiale, 37 % pour l'économie française, soit - 5 points à chaque fois). **Les raisons en détail :** Le ralentissement de l'économie chinoise, les secousses sur les marchés, les tensions géopolitiques, la crise existentielle en Europe. **Conséquence :** l'investissement est en crise. Opinionway et la Banque Palatine ont calculé que l'indice synthétique d'investissement s'effondre, chutant en un mois de 116 à 109 points, pour revenir à son niveau de septembre 2015. Egalement en baisse, les intentions d'embauches, sauf en ce qui concerne les cadres. Au-delà de la situation économique mondiale, un autre sujet d'inquiétude revient chez les patrons sondés : les « *hésitations de l'Exécutif, notamment sur l'évolution jugée nécessaire du code du travail* ». **Le projet de réforme du code du travail, Opinionway :** « *Pour les dirigeants de PME-ETI, une gestion complexe des heures supplémentaires et RTT entraîne un souhait de simplification et un assouplissement des règles relatives à l'organisation du travail* ». Les accords d'entreprise permettant de fixer les modalités d'organisation du temps de travail : ils y sont favorables à 80 %. Ils sont enfin 85 % à estimer qu'un

« assouplissement de la réglementation des 35 heures [serait un] bénéfice pour les entreprises ».

→ **Méthodologie** : Enquête réalisée du 25 janvier au 5 février 2016 auprès d'un échantillon représentatif de 303 dirigeants d'entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 15 et 500 millions d'euros.

<http://www.challenges.fr/economie/conjoncture/20160218.CHA5210/les-pme-et-eti-ont-le-blues.html>

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 18/02/2016, Pierre-Henri de Menthon)

### ● **Tarifs en baisse pour les notaires, huissiers et greffiers**

Le 28/02/16, un décret et plusieurs arrêtés ont été publiés au Journal Officiel. Ce décret et ces arrêtés ont pour but de réviser à la baisse les tarifs des huissiers (- 2,5 %), des notaires (- 2,5 %) et autres greffiers (- 5 % en moyenne). Début d'entrée en vigueur des nouveaux barèmes : début mai. Ils seront révisés en 2018. **Emmanuel Macron**, ministre des Finances, et **Jean-Jacques Urvoas**, ministre de la Justice, dans un communiqué commun : « Ces nouveaux tarifs ont été définis sur la base d'une expertise approfondie des fondamentaux économiques de chacune de ces professions ». En ce qui concerne les transactions immobilières, le législateur a introduit une nouveauté : les tarifs des notaires et des huissiers de justice pourront donner lieu à des remises allant jusqu'à 10 %. **M. Macron** et **M. Urvoas** : « Toutes les transactions immobilières au-dessus de 150 000 euros donneront lieu à cette remise, soit près de la moitié [des opérations de ce type. Pour les petites transactions immobilières] de quelques milliers d'euros, [les tarifs diminueront jusqu'à 70 % car les frais de notaires seront limités à 10 % de la valeur des biens, avec un tarif minimum de 90 euros ». Mesure pouvant entraîner d'importantes économies pour les particuliers.

**Challenges** : « Ainsi un agriculteur acquérant pour 3 000 euros une petite parcelle jouxtant sa propriété déboursera 300 euros à son notaire, contre environ 920 euros avant la réforme ». Sont aussi mis en place des critères liés aux nouvelles règles d'installation des notaires, huissiers et commissaires-priseurs judiciaires. Ainsi, l'installation sera libre dans les régions où « la création de nouveaux offices [...] apparaît utile pour renforcer la proximité ou l'offre de services ». L'Autorité de la concurrence publiera la carte des zones qui seront ouvertes à l'installation. Pour **M. Macron** et **M. Urvoas**, « les premières demandes seront faites avant l'été ». **Challenges** : « La réforme, en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, ou loi Macron, prévoit aussi de permettre l'ouverture du capital des sociétés à d'autres professions (y compris chez les avocats) ».

[http://www.challenges.fr/economie/20160228.CHA5628/tarifs-en-baisse-pour-les-notaires-huissiers-et-greffiers.html#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20160228](http://www.challenges.fr/economie/20160228.CHA5628/tarifs-en-baisse-pour-les-notaires-huissiers-et-greffiers.html#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20160228)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 28/02/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Gaz, Pôle emploi, PEL, liaisons aéroportuaires... Ce qui change au 1er mars**

Quelques changements pour les Français au 1<sup>er</sup> mars.

**01)- La fiche de paie simplifiée.** Même si elle n'est pas encore obligatoire – ce sera chose faite au 01/01/2017 pour les entreprises de plus de 300 salariés et au 01/01/2018 pour l'ensemble des autres – les entreprises peuvent déjà, si elles le désirent, mettre en place la fiche de paie simplifiée. Ses avantages : ses intitulés sont plus clairs et elle est moins fournie.

**02)- La baisse du prix du gaz.** Les tarifs baissent de 3,22 % en moyenne, hors taxes. Cela touche 6,4 millions d'abonnés, pour le sixième mois consécutif.

**03)- L'Inscription dématérialisée à Pôle emploi.** Désormais, les nouveaux demandeurs d'emploi ne seront plus obligés de passer par les guichets ; ils pourront directement s'inscrire en ligne sur le site de Pôle Emploi.

**04)- La prolongation automatique du PEL.** Plus besoin de se manifester auprès de sa banque lorsque l'on veut prolonger son PEL (plan épargne logement). La prolongation se fera automatiquement, sauf avis contraire du client, pour un an. Deux dates à retenir : Pour les PEL ouverts après le 01/03/16, la date d'entrée en vigueur de la mesure est au 01/03/2016 ; pour les PEL ouverts avant, la date d'entrée en vigueur est le 01/07/2016.

**05)- Des tarifs fixes de taxis vers les aéroports.** Désormais, un forfait est instauré pour les courses entre Paris et les aéroports franciliens (30 euros entre l'aéroport d'Orly et la rive gauche de Paris ; 35 euros entre l'aéroport d'Orly et la rive droite de Paris ; 50 euros entre l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et la rive droite de Paris ; 55 euros entre l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et la rive gauche de Paris). Les réservations de taxis deviennent aussi forfaitaires (4 euros pour une réservation immédiate et 7 euros pour une réservation à l'avance). Est supprimé le supplément de prise en charge d'animaux ou de bagages. Par contre, le taxi pourra appliquer une surcharge pour un passager (adulte ou enfant) à partir de la cinquième personne transportée.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/03/01/gaz-pole-emploi-pel-liaisons-aeroportuaires-ce-qui-change-au-1er-mars\\_4874035\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/03/01/gaz-pole-emploi-pel-liaisons-aeroportuaires-ce-qui-change-au-1er-mars_4874035_3234.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 01/03/2016)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● La CNAM refuse d'élargir l'espace de liberté tarifaire des médecins

**Nicolas Revel**, directeur de la Cnam, a refusé une demande des syndicats de médecins (CSMF, FMF, MG France, FMF et Le BLOC), celle d'ouvrir l'accès au secteur II à tous les praticiens, quels que soient la spécialité, les titres et la date d'installation. **M. Revel** : « *Je ne signerai pas une convention qui se traduirait directement par une nouvelle augmentation du taux de dépassement des médecins. [...] Le secteur II ne sera pas ouvert aux praticiens de secteur I* ». Avant d'ajouter qu'il comptait au contraire « *répondre à la commande politique de renforcer l'offre de soins à tarifs opposables* ». Les syndicats, à travers leur revendication, entendaient attirer l'attention sur « *l'indigence* » des tarifs opposables et le carcan tarifaire.

**Dr Eric Henry**, président du SML : « *Le secteur I est devenu indigne. Si on ouvrait le secteur II, tous les médecins s'y précipiteraient, ce n'était pas le cas il y a trente ans. Il faut ouvrir un espace de liberté tarifaire* ».

**Le Quotidien du Médecin** : « *Les forfaits et la ROSP ont certes permis de donner un peu d'oxygène à la profession ces dernières années (+ 9 % entre 2011 et 2014 selon la CNAM) mais le tarif facial du C reste bloqué depuis cinq ans* ».

**Dr Bertrand de Rochambeau, coprésident du BLOC** : « *Les équipes qui opèrent ne le font pas avec les tarifs conventionnés. Nous avons besoin de financement. Si l'assurance-maladie n'en a pas, nous devons les trouver!* ». Ces financements, quels seraient-ils selon les syndicats de médecins ?

Les complémentaires Santé, qui joueraient alors un rôle plus important dans le financement des soins « *en solvabilisant davantage les compléments d'honoraires* ». Une piste : l'extension du contrat d'accès aux soins (CAS) de modération tarifaire mis en place en décembre 2013 (qui a été souscrit par plus de 11 000 praticiens). Ce CAS a effectivement ouvert un espace de liberté tarifaire à quelque 3 000 praticiens de secteur I titrés (anciens chefs de clinique).

**Dr Jean-Paul Ortiz, président de la CSMF** : « *Notre objectif est de permettre à tous les médecins d'accéder à des compléments d'honoraires remboursés par les complémentaires* ». Une revendication soutenue également par le syndicat des généralistes, MG France.

**Dr Claude Leicher, président de MG France** : « *[Le syndicat est] prêt à réfléchir à un secteur I bis qui permettrait de solvabiliser des compléments d'honoraire. [...] Nous ne pouvons pas continuer à laisser les généralistes dans un secteur "loser" où les tarifs sont bloqués* ».

De son côté, **la FMF** est favorable à un secteur unique à honoraires modulables. **M. Revel** compte, lui, « *poursuivre la dynamique [de régulation] engagée avec le CAS* ».

Il reste cependant ferme sur la possibilité d'ouvrir un espace supplémentaire de liberté tarifaire aux praticiens de secteur I. **M. Revel** : « *La priorité sera donnée à la revalorisation des tarifs opposables* ».

**Les complémentaires Santé**, elles, sont opposées à l'élargissement du champ des honoraires libres. **Fabrice Henry**, président de l'UNOCAM (qui regroupe les mutuelles, les assurances et les institutions de prévoyance), au Quotidien du Médecin : « *Nous sommes prêts à étudier les revendications d'une hausse de rémunération en secteur I mais pas la généralisation des compléments d'honoraires. [...] Le but du CAS est de limiter la pratique des dépassements, pas de l'étendre.* »

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/02/24/la-cnam-refuse-delargir-lespace-de-liberte-tarifaire-des-medecins\\_796976](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/02/24/la-cnam-refuse-delargir-lespace-de-liberte-tarifaire-des-medecins_796976)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 24/02/2016, Christophe Gattuso)

[Retour au sommaire](#)

### ● La France, vice-championne du monde de la dépense sociale

Dans un rapport récent rédigé pour le FMI (fonds monétaire international), les économistes **Jean-Jacques Hallaert** et **Maximilien Queyranne** ont établi un classement des pays de l'OCDE par rapport à leur dépense sociale. La France arrive en deuxième position, derrière le Danemark. Les dépenses de la France dans le domaine social sont supérieures de huit points à la moyenne des pays de l'Union européenne. Elle dépense 8,1 % de son PIB (produit intérieur brut) pour la santé et 24,5 % pour la protection sociale. Par contre, elle est à peine au-dessus de la moyenne européenne en ce qui concerne la réduction des inégalités.

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160229.CHA5667/la-france-vice-championne-du-monde-de-la-dépense-sociale.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160229](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160229.CHA5667/la-france-vice-championne-du-monde-de-la-dépense-sociale.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160229)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 29/02/2016, Davis Bensoussan)

### FISCALITE

#### ● Le fisc réclame 1,6 milliard d'euros à Google

D'après l'AFP et Reuters, le **ministère des Finances** réclamerait 1,6 milliard d'euros à **Google** (dix fois plus que le fisc britannique). A l'heure où est écrit cet article, l'information n'a été confirmée par aucune des deux parties, Bercy se retranchant derrière « *le secret fiscal* », et Google n'avait pas souhaité faire de commentaire. **Une source de l'administration fiscale**, anonyme dans l'article : « *Cela ne veut pas dire que Google va payer au bout du compte 1,6 milliard. Il va y avoir des recours, et peut-être au bout du bout une négociation, notamment sur les pénalités* ». Pour rappel, Google emploie 700 personnes en France et a réalisé dans l'Hexagone, en 2014, un bénéfice de 12,2 millions d'euros. **M. Pichai** (Google), lors d'une conférence à Sciences-Po : « *Nous sommes un groupe mondial et nous nous conformons aux lois fiscales partout, et nous le faisons dans tous les pays* ». Si la source anonyme citée par Le Monde parle d'éventuelles négociations, la position officielle de Bercy, telle que présentée début février, est qu'il n'y aura aucune négociation avec Google, contrairement à ce qui s'est passé au Royaume-Uni. On notera aussi que ce 1,6 milliard d'euros est nettement supérieur aux premières estimations du montant des arriérés d'impôts dus par Google en France, qui étaient de 500 millions d'euros.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/02/25/le-fisc-reclame-1-6-milliard-d-euros-a-google\\_4871155\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/02/25/le-fisc-reclame-1-6-milliard-d-euros-a-google_4871155_3234.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 25/02/2016, La Matinale, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### LA VIE DES ENTREPRISES

#### ● Thales voit l'avenir en rose grâce au Rafale et aux métros

Le 16/02/16, **Thales**, groupe spécialisé dans l'électronique, la défense et les transports, a publié ses résultats pour 2015, « *un excellent cru* ». Le groupe a ainsi enregistré des prises de commandes record à 18,9 milliards d'euros et un bond de 44 % de son bénéfice net. Concernant sa trésorerie à fin 2015, sa trésorerie nette était de 1,978 milliard d'euros (+ de près d'un milliard d'euros). Du coup, le groupe entend distribuer un dividende en augmentation de 21 % (à 1,36 euro par action). **Patrice Caine, PDG** : « *L'année 2015 a marqué une étape importante dans le succès de notre stratégie de croissance rentable. [...] Ces bons résultats confortent notre conviction que Thales a maintenant renoué durablement avec la croissance* ». A 14 milliards d'euros, le chiffre d'affaires 2015 de Thales est en hausse (+ 8,4 %). On notera un rythme de croissance élevé sur les marchés émergents. Sur les marchés « *matures* », l'activité renoue avec une légère croissance organique (+ 0,5 %). Le bénéfice opérationnel (EBIT) du groupe, est en hausse (+ 23 %), à 1,216 milliard d'euros, ce qui représente 8,6 % du chiffre d'affaires annuel (contre 7,6 % en 2014). **Thales** : « *[Le groupe dépasse] tous les objectifs financiers fixés pour 2015, qui étaient de réaliser une légère progression du chiffre d'affaires et un EBIT compris entre 1,130 et 1,150 milliard d'euros* ». Ce qui entraîne, comme conséquences, la revue à la hausse des perspectives de croissance à court et moyen terme. **M. Caine** : « *[Le groupe a enregistré] un niveau de prise de commandes tout à fait exceptionnel [qui] touche tous les business du groupe [...] et toutes les géographies. [Il s'agit d'un] signe de grande résilience du groupe* ». Au total, les prises de commandes ont fortement progressé (+ 31 %). **Dans le détail : 01)- Les marchés**

**matures** : la France (+ 14 %), le Royaume-Uni (+ 68 %), l'Australie-Nouvelle-Zélande (+ 58 %), pour un total de 12,7 milliards d'euros (soit + 26 %) ; **02)- Les marchés émergents** : l'Asie (+ 17 %), le Proche et Moyen Orient (+ 93 %), pour un total de 6,2 milliards d'euros (soit + 45 %). **M. Caine** : « [Le haut niveau du carnet de commandes est] la preuve que nos clients, qu'ils soient civils ou militaires, aiment nos technologies, nos solutions ». **Les prévisions pour 2016** : « L'activité devrait connaître une croissance organique de l'ordre de 5 %, et un résultat opérationnel en hausse de 7 à 9 %, compris entre 1,30 et 1,33 milliard. Les prises de commandes devraient par ailleurs être d'un niveau élevé, proche de ceux observés en 2013-2014 ». En ce qui concerne 2017 et 2018, Thales vise désormais une croissance organique sur la période de l'ordre de 5 %, et confirme son taux de marge opérationnelle (EBIT) de 9,5 à 10 % à cet horizon.

[http://www.challenges.fr/industrie/20160223.CHA5398/thales-voit-l-avenir-en-rose-grace-au-rafale-et-aux-metros.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160223](http://www.challenges.fr/industrie/20160223.CHA5398/thales-voit-l-avenir-en-rose-grace-au-rafale-et-aux-metros.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160223)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 18/02/2016, avec AFP)

#### ● En 2015, Bouygues Telecom accroît ses pertes

Le 24/02/16, **Bouygues Telecom** a communiqué ses résultats pour 2015. On note une perte nette de 59 millions d'euros (contre 41 millions en 2014) ; son Ebitda (résultat brut d'exploitation) est cependant conforme à ses prévisions. **Bouygues Telecom** : « Transformé en profondeur, Bouygues Telecom a délivré de bonnes performances commerciales et le chiffre d'affaires et l'Ebitda ont renoué avec la croissance. [...] Grâce à la stabilisation de l'ARPU mobile (revenu moyen par client), aux bonnes performances commerciales et au plan d'économies, Bouygues Telecom a atteint son objectif d'Ebitda 2015 ». A 752 millions d'euros (pour un objectif de 750 millions d'euros), son Ebitda est en hausse (+ 8 %). **La Tribune** : « L'opérateur annonce un gain net de 769 000 clients mobile sur l'année et de 360 000 clients haut débit fixe en 2015 ». Enfin, à 4,5 milliards d'euros, son chiffre d'affaires est en augmentation (+ 2 %). Bouygues Telecom se retrouve actuellement devant deux scénarii : **01)-** Un rapprochement avec Orange ; **02)-** La poursuite de son activité seul. En ce qui concerne les négociations avec Orange, le groupe explique qu'il « poursuit les discussions annoncées le 5 janvier 2016 en vue d'étudier un rapprochement entre Bouygues Telecom et Orange, qui conforterait son ancrage durable dans les télécoms ». Par contre, s'il devait poursuivre son activité seul, il a élaboré une stratégie et des objectifs en visant « un objectif de marge d'Ebitda de 25 % en 2017, avec un plan d'économie d'au moins 400 millions d'euros en 2016 par rapport à fin 2013 », des prévisions qui ont déjà été annoncées en octobre. Bouygues Telecom précise enfin que ses investissements d'exploitation devraient être « de l'ordre de 750 à 800 millions d'euros en 2016 ».

[http://www.latribune.fr/technos-medias/en-2015-bouygues-telecom-accroit-ses-pertes-553293.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160224](http://www.latribune.fr/technos-medias/en-2015-bouygues-telecom-accroit-ses-pertes-553293.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160224)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 24/02/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

#### ● PSA : Carlos Tavares offre une prime de 2 000 euros à ses salariés

Le 24/02/16, **Carlos Tavares**, président du directoire, a annoncé que PSA Peugeot Citroën allait verser à ses salariés, au titre de l'exercice 2015, une prime de 2 000 euros en moyenne. M. Tavares a expliqué que cette « prime d'intéressement renforcée » avait été décidée car le groupe, pour la première fois depuis 2010, a dégagé un bénéfice et atteint en avance tous les objectifs de son plan de reconstruction lancé il y a deux ans, avec un résultat net de 1,2 milliard d'euros (contre une perte de 555 millions d'euros en 2014). **M. Tavares** : « [Il s'agit d'un] résultat tout à fait étonnant pour certains, mais qui est la traduction du travail de nos collaborateurs, que je salue et que je félicite. [...] Nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui que nous allons verser à nos salariés en France une prime d'intéressement renforcée qui sera en moyenne d'une valeur de 2 000 euros par salarié, et qui est évidemment la traduction immédiate des très bons résultats que, collectivement, nous avons obtenus ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/psa-carlos-tavares-offre-une-prime-de-2-000-euros-a-ses-salaries-553303.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160224](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/psa-carlos-tavares-offre-une-prime-de-2-000-euros-a-ses-salaries-553303.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160224)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 24/02/2016, avec AFP)

### ● Areva a perdu 2 milliards d'euros en 2015, l'action chute de 9 %

Le 25/02/16, **Areva** a publié ses résultats. Le groupe a annoncé une perte nette de 2,03 milliards d'euros en 2015. **Pourquoi ?** En raison des coûts de sa restructuration et d'une nouvelle provision pour l'EPR finlandais d'Olkiluoto 3 (OL3). C'est son cinquième exercice consécutif dans le rouge, même si la perte nette est réduite par rapport à 2014. Et, malgré un chiffre d'affaires en hausse, à 4,2 milliards d'euros (+ 6,2 %), son carnet de commandes est en forte baisse. Dans l'avenir, c'est-à-dire une fois son activité réacteurs (Areva NP) cédée à EDF, Areva sera recentré sur « *le cycle du combustible nucléaire* ». **Pour 2016**, le groupe attend un cash-flow (flux de trésorerie) net entre - 2 milliards et - 1,5 milliard. **La raison ?** Sa restructuration. Areva a par ailleurs déclaré avoir enregistré au titre de 2015 une perte opérationnelle de 1,39 milliard d'euros (contre - 2,6 milliards en 2014) et un excédent brut d'exploitation de 685 millions (contre 471 millions en 2014). Fin janvier, une augmentation de capital de 5 milliards d'euros a été validée. Le but : restaurer son bilan. Grâce à qui ? L'Etat, en tant qu'actionnaire référent. Quand ? Début 2017.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/areva-a-perdu-2-milliards-d-euros-en-2015-554020.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160226](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/areva-a-perdu-2-milliards-d-euros-en-2015-554020.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160226)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 26/02/2016, avec AFP et Reuters)

## LA VIE DES REGIONS

### ● L'emploi résiste mieux en Île-de-France, mais...

**Un constat** : si l'Île-de-France (IDF) résiste mieux que le reste des autres régions françaises sur le plan de l'emploi, le taux de chômage y est tout de même en hausse. Pour rappel : l'IDF représente 18,3 % de la population française, ainsi que 30 % du produit intérieur brut national (PIB). D'après une note du Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des Services (Crocis), affilié à la CCI Île-de-France, même si elle a subi la crise économique comme les autres, elle s'en sort correctement : « *[Au troisième trimestre 2015], le niveau de l'emploi n'est plus inférieur que de 0,2 % à son point haut d'avant la récession de 2008-2009, alors que l'emploi salarié au niveau national accuse toujours un déficit conséquent de 3,4 %. [Le niveau de l'emploi salarié marchand en Île-de-France a légèrement augmenté de 0,1 % par rapport au trimestre précédent. Ce chiffre s'inscrit] dans la continuité des résultats observés depuis le second semestre 2013* ». En ce qui concerne l'emploi salarié marchand, il est même en hausse de 0,6 % sur un an. **Le point positif** : La bonne dynamique de l'emploi dans le secteur tertiaire (+ 1,1 % sur un an), secteur qui représente 84,5 % des 6 millions d'emplois salariés dans la région. **Les points négatifs** : La baisse continue des secteurs de l'industrie (- 1,5 %) et de la construction (- 2,2 %). Depuis 2008, début de la crise, la hausse du taux de chômage reste plus faible en IDF (+ 2,9 points) qu'au niveau national (+ 3,4 points). **Le Crocis** remarque cependant que cette dynamique globale de l'emploi en Île-de-France ne fait pas pour autant baisser le chômage : « *Après s'être stabilisé et même infléchi début 2015, le taux de chômage francilien est reparti à la hausse l'été dernier, de 0,2 point à 9,1 % au troisième trimestre [contre 10,2 % au niveau national (+ 10,2 %)]. [Du reste,] le taux de chômage en Île-de-France est désormais le plus élevé des années 2000 et il faut remonter à fin 1997 pour trouver un niveau supérieur (9,2 % au quatrième trimestre 1997)* ». **Un signe** : il y a de plus en plus de demandeurs d'emploi en IDF. **Le Crocis** : « *[Cela] ne laisse pas entrevoir de repli significatif et durable (du taux de chômage, NDLR) à courte échéance* ». Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans aucune activité) est en augmentation dans la région au cours du troisième trimestre 2015 (+ 940 demandeurs d'emploi supplémentaires de fin juin à fin septembre, contre + 7 920 au deuxième trimestre 2015). Toujours depuis 2008, l'IDF enregistre 286 000 demandeurs d'emploi supplémentaires (+ 73,8 %). **Le Crocis** : « *Son ampleur [du chômage, Ndlr] est cependant restée moins importante en Île-de-France qu'en France (+ 79,2 %)* ».

[http://www.latribune.fr/regions/ile-de-france/l-emploi-resiste-mieux-en-ile-de-france-mais-553486.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160225](http://www.latribune.fr/regions/ile-de-france/l-emploi-resiste-mieux-en-ile-de-france-mais-553486.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160225)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 25/02/2016, Mathias Thépot)

[Retour au sommaire](#)



## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Juppé tire à boulets rouges sur la loi El Khomri, qualifiée de "libérale"

Le 22/02/16, à Bordeaux, **Alain Juppé** (LR) s'est exprimé sur la loi de réforme du droit du travail, élaborée par Myriam El Khomri, ministre du Travail. **M. Juppé** : « *Même si il y a des choses qui vont dans la bonne direction, [le projet de loi sur la réforme du travail du ministre Myriam El Khomri est] improvisé, mal préparé, mal équilibré. [...] On a l'impression qu'à l'approche des élections présidentielles ce gouvernement est pris d'une sorte de frénésie de législation, essayant d'ailleurs de piquer des idées plutôt à droite qu'à gauche. [Ce texte] n'est pas d'inspiration socialiste. [C'est le] signe d'une improvisation extraordinaire et une absence totale de consultation qui provoque un tollé du côté des organisations syndicales. Et on peut le comprendre puisqu'il est plutôt d'inspiration libérale. [...] [Ce projet de loi est] très insuffisant [car il ne comporte] rien sur le compte pénibilité, rien sur les seuils sociaux, rien véritablement sur les 35 heures qui sont simplement contournées par un système d'heures supplémentaires. Et ce texte ne concerne pas vraiment les PME qui sont pourtant en première ligne pour la création d'emplois. [...] Il faut simplifier le Code du travail et peu de choses sont prévues à ce titre, [...] l'inclusion du préambule Badinter [...] va plutôt compliquer les choses. [...] [Il faut aller vers un CDI sécurisé à la fois pour l'employeur et sécurisé pour le salarié. [...] Qu'est ce qu'il se passe réellement si l'entreprise est obligée à licencier pour des raisons économiques ? Quelles sont les raisons économiques qu'on peut faire valablement valoir et qu'est ce qui se passe en termes d'indemnisation du salarié ? C'est la proposition que je ferai et ce n'est pas ce que prévoit ce texte ».*

[http://www.latribune.fr/economie/france/juppe-tire-a-boulet-rouge-sur-la-loi-el-khomri-qualifiee-de-liberale-552778.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160223](http://www.latribune.fr/economie/france/juppe-tire-a-boulet-rouge-sur-la-loi-el-khomri-qualifiee-de-liberale-552778.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160223)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 23/02/2016, Cécile Crouzel)

[Retour au sommaire](#)

### ● Emmanuel Macron : "Le modèle ne sera plus le CDI à vie dans la même entreprise"

Le 25/02/16, **Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, s'est exprimé dans la "Matinale des travaux publics", un évènement co-organisé par "La Tribune" et la Fédération nationale des travaux publics. Parmi les sujets abordés : Le projet de loi El Khomri, le statut de micro-entrepreneur. M. Macron a également souhaité des « débats de fond » sur tous les sujets avant la présidentielle. **01)- L'Europe. M. Macron** : « *[Il y a nécessité d'une Europe] davantage intégrée [et] d'une relance keynésienne au niveau européen, via un budget investissement élaboré au niveau de la zone euro* ». **02)- Le projet de loi El Khomri. M. Macron** l'a fermement défendu point par point : « *[La situation actuelle est] inefficace et injuste [avec] un chômage qui ne baisse pas depuis quinze ans en France. Seuls trois pays européens sont dans cette situation. [...] Il n'est pas normal que 90 % des gens accèdent au marché du travail, via un CDD ou l'intérim. On ne peut pas bâtir sa vie, accéder à un crédit de cette façon* ». D'où, d'après lui, la nécessité de réformer, notamment : **A) Via l'inversion de la hiérarchie des normes** (loi, accord de branche, accord d'entreprise). **M. Macron** : « *Cela va donner plus de souplesse, plus de flexibilité et cela va inciter à négocier* ». **B) Le référendum d'entreprise. M. Macron** : « *Cela va conforter la validité d'un texte signé par des syndicats qui représentent 30 % des salariés* ». **C) La sécurisation des licenciements, via le plafonnement des indemnités prud'homales et la clarification de la définition du licenciement économique. M. Macron** : « *Cela va permettre de sortir du dualisme du marché du travail en autorisant les plus fragiles à accéder à un CDI dès lors que l'employeur n'aura plus peur du coût de la rupture* ». M. Macron pense que le besoin de maintenir la compétitivité d'une entreprise justifie le licenciement économique. Autre justification de licenciement qui trouve grâce à ses yeux : un licenciement qui intervient « *après deux semestres de perte de chiffre d'affaires ou deux trimestres de perte d'exploitation* ». **D) La réforme prud'homale.** Elle va également « *sécuriser* » et donner de « *la visibilité* » aux entreprises. **E) L'accès à l'entrepreneuriat. M. Macron** : « *Le monde change, le modèle ne sera plus celui du CDI à vie dans la même entreprise. Si on veut vraiment protéger les gens, il faut leur donner de l'autonomie* ». Comment ? En facilitant l'accès à l'entrepreneuriat. Pour M. Macron, il faut faire « *sauter les barrières* » qui bloquent l'entrée dans certaines professions, quand « *des questions d'hygiène et de sécurité ne sont*

pas en jeu » : « Ainsi, je ne comprends pas pourquoi on peut ouvrir un restaurant sans qualification, alors que l'on ne peut pas devenir boulanger, coiffeur, laveur de voiture, etc. sans avoir le CAP ou le BP requis. Je veux lever les barrières à l'entrée injustifiée et permettre qu'il y ait plusieurs voies d'accès à ces professions. Tous les jeunes ne sont pas faits pour l'enseignement ou même l'apprentissage ». **F) Les changements de statut des entreprises** : « [Ils doivent être] beaucoup plus souples et plus fluides pour leur permettre de grandir ». **G) Les micro-entrepreneurs** (nouvelle appellation des auto-entrepreneurs). On doit les aider à se développer, entre autres via la future loi Sapin II « sur la transparence et la modernisation de la vie économique ». Comment ? En doublant « les seuils de chiffre d'affaires réalisables sous ce statut (32 900 euros pour les prestations de services, 82 200 euros pour les activités commerciales) ». **La Tribune** : « Et pour en finir avec le débat sur la concurrence faussée entre les artisans et les micro-entrepreneurs - débat qu'il estime non fondé dans la grande majorité des cas -, Emmanuel Macron propose de donner un "droit d'option" aux artisans qui pourraient, à l'avenir, choisir entre conserver leur statut d'artisan ou bien opter pour celui de micro-entrepreneur ». **H) L'élection présidentielle de 2017**. M. Macron n'a pas fait acte de candidature. Il a juste affirmé : « Vous pouvez compter sur moi [pour participer sinon] à une primaire des Hommes [en tous cas à] une primaire des idées. [Les débats actuels] sont perclus par la défiance et les corporatismes. Il faut expliquer. Il faut adapter notre économie car il y a des bousclements radicaux qui doivent devenir des opportunités pour les individus. C'est ça le défi ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/emmanuel-macron-le-modele-ne-sera-plus-le-cdi-a-vie-dans-la-meme-entreprise-553713.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160226](http://www.latribune.fr/economie/france/emmanuel-macron-le-modele-ne-sera-plus-le-cdi-a-vie-dans-la-meme-entreprise-553713.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160226)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 26/02/2016, Jean-Christophe Chanut)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)